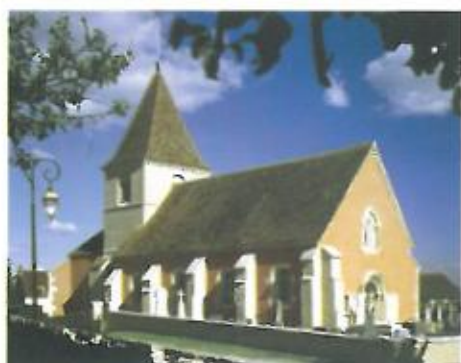


Villebichot Infos

N° 149
AVRIL 2017



- Bureau de vote
- Très Haut Débit
- Réunion plan d'entretien
- Réunion Tour de FRANCE



SOMMAIRE

EDITORIAL

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2017
DU 17 MARS 2017**

BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

TRES HAUT DEBIT, LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAIRIE

CONDITIONS DE SORTIE DES MINEURS DU TERRITOIRE NATIONAL

**NOUVELLES MODALITES DE RECUEIL DES DEMANDES DE
CARTES NATIONALES D'IDENTITE**

REUNION PLAN D'ENTRETIEN

REUNION TOUR DE FRANCE

ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE VILLEBICHOT

INFORMATIONS DIVERSES

- Non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
 - Audience du site internet
- Syndicat du bassin versant de la Vouge
 - Don du sang
- Inscriptions au pôle scolaire
- Cambriolage, 5 minutes suffisent

DATES A RETENIR

EDITORIAL

Depuis le 1^{er} janvier 2017 nous faisons partie d'un nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges qui est née de la fusion de trois communautés de Communes, Nuits-Saint-Georges, Gevrey-Chambertin et Sud Dijonnais.

Notre nouvelle Communauté de Communes est la plus importante de Côte d'Or avec plus de 30 000 habitants, elle regroupe 56 communes, 80 Délégués siègent au conseil communautaire et plus de 350 salariés sont au service des habitants chaque jour.

Comment sommes-nous arrivés à cette fusion ?

Le dernier semestre de l'année 2016 a été consacré au débat qui a été intense avec des échanges parfois vifs entre les élus pro fusion et les élus opposés à la fusion. Après plusieurs réunions, plusieurs votes, le temps de la décision est venu et la Préfète a confirmé son avis initial et a imposé la fusion.

C'est le 20 janvier 2017 que le Conseil Communautaire a élu le Président et les Vices président. Les élections ont été longues, plus de 8 heures, de 16 heures à 0 heure 30. Christophe LUCAND, ancien Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin a été élu Président par 41 voix, contre Alain CARTRON, ancien Président de la Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges 39 voix.

Puis 15 Vices président ont été élus. J'ai eu le plaisir d'être parmi ces 15 personnes.

Aujourd'hui le débat pour ou contre la fusion n'a plus de raison d'être, la fusion est faite, la loi est la loi. Les élus sont au travail avec le même objectif, réussir cette fusion dans l'intérêt des communes qui l'a composent et de leurs habitants.

A Villebichot, dans le même temps, les travaux préparatoires à la réhabilitation de l'ERL et la mairie se sont poursuivis. Ces travaux de déconstruction, réalisés par des bénévoles, permettent de diminuer le coût de l'opération. Aujourd'hui il reste encore à faire avant l'intervention des entreprises. Une nouvelle journée, à laquelle tous les volontaires peuvent participer, est prévue le samedi 22 avril. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps n'hésitez pas à me contacter au 06 46 09 28 69.

Dans les prochains jours l'appel d'offres aux entreprises sera lancé. Il faudra ensuite attendre environ 2 mois pour que les travaux commencent effectivement. Les Conseillers municipaux restent mobilisés sur ce dossier pour qu'il avance le plus rapidement possible.

Je souhaite en conclusion de cet éditorial attirer votre attention sur la réunion « Tour de France » du jeudi 27 avril 2017 à laquelle toutes les bonnes volontés sont invitées à se joindre aux Conseillers municipaux et aux bénévoles des associations pour préparer la journée du 7 juillet 2017. N'hésitez pas à venir !

Le Maire

Pascal Grappin



**DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR**

.....
**ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE**

.....
Canton de Nuits Saint Georges

.....
Tél-fax: 03 80 61 01 67

courriel :
mairie.villebichot@wanadoo.fr

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2017**

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Michaël TREVES, Jérémie LENOIR, Philippe BEAUPOIL, Bruno CABRITA, Pascal MURANO, Mmes Stéphanie JANDOT, Marie-Ange FAVRE.

Absente excusée : Madame Stéphanie PERRIER.

DELIBERATION POUR LE CHOIX DU CABINET CSPS

Le Maire présente les propositions des 3 prestataires qui ont répondu à la demande de devis :

- SOCOTEC agence construction de Dijon
- APAVE Dijon Bâtiment
- CSPS Prévention d'Épernay sous Gevrey

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de retenir la proposition de SOCOTEC agence Construction de Dijon pour un montant de 2 820.00 € H.T
- Autorise le Maire à signer tout document lié à cette décision

**DELIBERATION POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE DIAGNOSTIC PLOMB ET
DIAGNOSTIC AMIANTE**

Le Maire présente les propositions des 3 prestataires qui ont répondu à la demande de devis :

- SOCOTEC agence Construction de Dijon
- Qualiconsult Immobilier de Fontaine les Dijon
- Bureau VERITAS Exploitation région Grand Est de Dijon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de retenir la proposition de SOCOTEC agence Construction de Dijon pour un montant de 600.00 € H.T
- Autorise le Maire à signer tout document lié à cette décision

**DELIBERATION TRANSFERT COMPETENCE D'ELABORATION DES DOCUMENTS
D'URBANISME SOUS LA FORME D'UN PLUI A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY CHAMBERTIN ET DE NUITS ST GEORGES**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal une disposition de la loi ALUR qui prévoit le transfert automatique à la Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à compter du 27 mars 2017.

Les communes membres de la Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si dans les 3 mois précédents la date de transfert effective, au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y oppose.

Considérant :

- Que la commune souhaite déterminer librement l'organisation de son cadre de vie en fonction de ses propres spécificités, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle
- Que des documents intercommunaux de planification, SCOT, PLH complètent déjà le volet urbanisme communal
- Que ces documents sont pris en compte dans le PLU communal en cours d'élaboration

Après en avoir délibéré :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert à la Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

DELIBERATION POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le Maire rappelle que dans le cadre du financement de la réhabilitation de la Mairie et de l'Espace de rencontres et de loisirs est prévu un montant de 95 954.00 € en autofinancement.

Pour assurer en partie cet autofinancement le Maire propose que la parcelle référencée AD 196 située rue du Moulin soit mise en vente.

Le Maire rappelle que « France Domaine » qui a été sollicité pour l'évaluation de cette parcelle a rendu sa réponse le 1^{er} février 2017.

Après analyse du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la mise en vente de la parcelle AD 196 selon la détermination de la valeur vénale réalisée par « France Domaine »
- Autorise le Maire à engager la procédure de vente
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR
.....
ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

.....
Canton de Nuits Saint Georges

.....
Tél-fax: 03 80 61 01 67
courriel :
mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
MAIRIE DE
VILLEBICHOT

.....
21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2017

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Michaël TREVES, Jérémie LENOIR, Philippe BEAUPOIL, Pascal MURANO, Mmes Stéphanie JANDOT, Marie-Ange FAVRE, Stéphanie PERRIER.

Absent excusé : Monsieur Bruno CABRITA

ARRETE INTERMINISTERIEL DU 20 DECEMBRE 2016 PORTANT
RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient d'être averti par la Préfète que l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols résultant des événements climatiques de l'année 2015 n'a pas été reconnu pour la commune par l'arrêté interministériel du 20 décembre 2016.

Le Maire précise que sur les 101 communes de Côte d'Or concernées aucune n'a été retenue. Pour la Commune de Villebichot, trois habitants avaient déposés un dossier en Mairie.

PROGRAMME D' ACTIONS DE L'ONF POUR L'ANNEE 2017 EN FORET
COMMUNALE ET DEVIS DES TRAVAUX

Le Maire présente le programme de travaux sylvicoles établi par l'ONF pour l'année 2017 dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter le devis de 16 076.41 € H.T. pour les travaux d'entretien dans les parcelles 12 – 14 et 27,
- D'accepter le devis de 13 005.14 € H.T. pour les travaux de régénération par plantation dans les parcelles 31 ouest et 31,
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à ces travaux.

PRESENTATION DU PLAN D'ENTRETIEN

Le Maire passe la parole à Michaël TREVBBS, adjoint en charge de l'entretien du village afin qu'il présente les nouvelles modalités d'entretien du village suite à l'application de la règle « zéro phyto ».

Ce plan d'entretien sera prochainement présenté à la population lors d'une réunion.

ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN

Le Maire reprend les éléments d'organisation du nouveau plan d'entretien du village et précise les investissements en matériel qui sont nécessaires à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'acheter :
 - un véhicule d'occasion d'un montant maximum de 4 000 €
 - une remorque d'un montant maximum de 1 000 €
 - une tondeuse et de retenir le devis des Ets JANDOT de Barges pour un montant 1 572.10 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à ces achats.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 les brigades d'entretien de la Communauté de Communes, qui intervenaient dans la commune, ont été supprimées.

Pour pallier cette suppression et mettre en œuvre le nouveau plan d'entretien de la commune le Maire propose de recruter une personne dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion/Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien et de maintenance polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 1^{er} avril 2017.
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- AUTORISE le Maire à signer tout document lié à ce recrutement.

DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, adopté une modification de ses Statuts.

En effet, un arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 a modifié le périmètre du Syndicat et il convient d'en tirer les conséquences :

- ✦ Les 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 1^{er} janvier 2017. La Communauté urbaine ne les représente plus au Comité et toute référence à l'adhésion du Grand Dijon et à ses délégués est supprimée du texte des Statuts.
- ✦ Les 24 communes du SERT de Plombières-lès-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 1^{er} janvier 2017 et sont réparties dans différentes CLE.

Les annexes aux Statuts sont modifiées en ce sens :

- annexe 1 : liste alphabétique des membres,
- annexe 2 : composition des Commissions Locales d'Energie (liste et carte).

D'autre part, 2 communes du SICECO permutent, la commune de Gergueil de la CLE 2 à la CLE 6 et la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2.

Enfin, la dernière modification des Statuts du SICECO du 5 avril 2016 a permis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat et les communautés de communes dont la liste suit ont demandé à en faire partie.

Il s'agit de :

- La Communauté de communes du canton de Pontailier-sur-Saône par délibération en date du 27 juin 2016
- La Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON par délibération en date du 30 juin 2016
- La Communauté de communes Auxonne Val de Saône par délibération en date du 7 juillet 2016
- La Communauté de communes du canton de Bligny-sur-Ouche par délibération en date du 7 juillet 2016
- La Communauté de communes de la Butte de Thil par délibération en date du 12 septembre 2016
- La Communauté de communes du Sinémurien par délibération en date du 13 septembre 2016
- La Communauté de communes Rives de Saône par délibération en date du 14 septembre 2016
- La Communauté de communes du canton de Vitteaux par délibération en date du 23 septembre 2016
- La Communauté de communes de l'Auxois Sud par délibération en date du 29 septembre 2016
- La Communauté de communes du Mirebellois par délibération en date du 27 octobre 2016
- La Communauté de communes des Sources de la Tille par délibération en date du 27 octobre 2016
- La Communauté de communes du Montbarinois par délibération en date du 7 novembre 2016
- La Communauté de communes de la Plaine dijonnaise par délibération en date du 10 novembre 2016
- La Communauté de communes Forêts Seine et Suzon par délibération en date du 7 décembre 2016
- La Communauté de communes Ouche et Montagne par délibération en date du 26 janvier 2017

Le Comité syndical du SICECO, par délibération en date du 1^{er} février 2017, a approuvé l'adhésion desdites Communautés de communes.

Le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces différentes modifications reprises dans les Statuts ci-joints.

Il propose au Conseil municipal de les approuver.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Communautés de communes ci-dessus mentionnées,

Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 1^{er} février 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

- APPROUVE les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 1^{er} février 2017 ;
- APPROUVE l'adhésion des Communautés de communes citées ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION RELATIVE A L'AJOUT D'UNE DELEGATION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

ARRETE PREFECTORAL DU 16 FEVRIER 2017 PORTANT TRANSFERT DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral n° 83 du 16 Février 2017, le bureau de vote de la commune de Villebichot est transféré de la Mairie à la salle communale « La Grange » située 5 rue de l'Eglise.

Les habitants devront se rendre à la Grange pour voter lors des élections présidentielles et des élections législatives prochaines.

FIXATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS SUITE AU DECRET N° 2017-85 DU 26 JANVIER 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal que le décret N° 2017-85 du 26 Janvier 2017, applicable au 1^{er} Janvier 2017 a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Le 11 avril 2014, le Conseil Municipal a pris une délibération pour fixer les indemnités de fonction des adjoints en faisant référence à l'indice 1015. Il est donc nécessaire de reprendre une nouvelle délibération pour tenir compte du nouvel indice terminal de la fonction publique.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Villebichot n° 2014-016 du 11 avril 2016,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte une population inférieure à 500 habitants, DECIDE :

- L'indemnité de fonction des Adjointes est, à compter du 1^{er} janvier 2017 calculée par référence à l'article L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, pour les communes de 0 à 500 habitants : 50 % de l'indemnité maximale accordée à chaque adjoint soit 3.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

PREPARATION DE LA JOURNEE DU 07 JUILLET 2017 – ETAPE DU TOUR DE FRANCE TROYES-NUITS ST GEORGES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la 7^{ème} étape du Tour de France, le 7 Juillet 2017, reliera TROYES à NUITS ST GEORGES.

A cette occasion, la Commune de Villebichot sera traversée par les coureurs qui arriveront par la rue de Saint Bernard et quitteront le village par la rue de l'Abbaye.

Le Maire propose qu'à cette occasion, une animation soit organisée en lien avec les associations et l'ensemble des habitants qui se porteront volontaires.

Plusieurs idées sont déjà évoquées. Une première réunion de préparation sera organisée très prochainement avec les associations avant d'inviter l'ensemble de la population à s'investir pour la réussite de cette journée.

MODIFICATION DU CIRCUIT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a organisé une réunion à Villebichot avec le Directeur du Pôle Environnement de la Communauté de Communes suite au courrier que la Communauté de Communes avait envoyé aux riverains de la ruelle Notre dame et de l'impasse Notre Dame au sujet du circuit de ramassage des ordures ménagères. Dans le prolongement de cette réunion, les essais de manœuvre en situation réelle avec le camion qui vient régulièrement à Villebichot ont été réalisés.

A la vue des résultats, il a été décidé que le camion de ramassage des ordures ménagères n'empruntera plus la ruelle Notre Dame dans sa totalité. En venant de la rue de l'Eglise il avancera

dans la ruelle Notre Dame, pour mieux reculer et faire un demi-tour afin de repartir par la rue de l'Eglise.

Un courrier sera adressé par la Commune aux riverains concernés.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Ont été tirés au sort :

- Mme Christiane BESANCENOT
- Mme Flora SIVRY.

ORGANISATION DES TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Le Maire précise que le bureau de vote fermera à 19 h 00 pour les élections présidentielles et que l'horaire n'est pas encore connu pour les législatives.

Les tours de garde seront les suivants :

- De 8 h 00 à 10 h 45 : MM. Jérémy LENOIR, Philippe BEAUPOIL, Hervé FANJOUX
- De 10 h 45 à 13 h 30 : Mme Marie-Ange FAVRE, Mr Franck PACOT, Stéphanie JANDOT
- De 13 h 30 à 16 h 15 : Mme Stéphanie PERRIER, MM. Pascal MURANO, Bruno CABRITA
- De 16 h 15 à 19 h 00 : MM. Fabrice JANNET, Michaël TREVES, Pascal GRAPPIN

Ils seront identiques pour les législatives avec une éventuelle adaptation de l'horaire.

Rappel des dates des élections

Présidentielle = 1^{er} tour : 23 avril – 2^{ème} tour : 7 mai

Législative = 1^{er} tour : 11 juin – 2^{ème} tour : 18 juin

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal que les plantations de peupliers à la Fontaine et à côtés des silos sont terminées.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion d'information concernant le plan des transports scolaires 2017/2018 aura lieu au collège de Nuits St Georges le Mardi 04 Avril 2017.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que les bulletins d'inscriptions au pôle scolaire de la Vouge pour la rentrée prochaine sont à retirer en Mairie. Ils doivent être retournés à la Mairie de Gilly les Cîteaux pour le 12 Mai 2017, dernier délai.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le Collège Félix Tisserand souhaite que les livres remis aux jeunes lors de la cérémonie organisée pour récompenser les titulaires du brevet des collèges soient financés par les communes.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS (ex. ERDF) organisera une visite préventive par hélicoptère du 02/03 au 31/03, des lignes H.T.A. (ligne à haute tension). L'hélicoptère est immatriculé F-GZGM.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du lundi 20 mars 2017 le secrétariat de Mairie n'aura plus le droit d'accepter des demandes « papier » de carte d'identité. Une information détaillée sera publiée dans le prochain numéro du Villebichot Infos.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion préparatoire aux travaux d'aménagement numérique du secteur de Nuits Saint Georges sera organisée par le Conseil Départemental le 6 avril 2017.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation du Budget Primitif la simulation de la baisse de la D.G.F. 2017 s'élèverait à 2 912 €. De 2014 à 2017, la commune aura ainsi perdu 15 838 € de recettes de fonctionnement liées aux dotations versées par l'Etat.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs demandes de travaux sur le domaine public de la commune de la part d'habitant du village. Il précise que ces travaux, à la charge des demandeurs, ont été autorisés.
 - ✦ Messieurs Olivier SELLENET et Gérard GUTIGNY concernant la reprise de murets d'entrée de propriété petite rue,
 - ✦ Messieurs Franck PACOT et Henri JOUSSERAND concernant le busage de fossés rue Boulard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

ATTENTION

En raison des travaux de réhabilitation de l'ERL et de la mairie le bureau de vote est transféré à la grange comme cela est indiqué sur votre carte d'électeur.

Pour les élections Présidentielles des dimanche 23 avril 2017 et dimanche 7 mai 2017 le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h.

TRES HAUT DEBIT, LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

Les services du Conseil départemental de la Côte d'Or ont présenté aux élus des communes de Boncourt-Le-Bois, Villebichot, Saint-Nicolas-Les-Cîteaux, Quincey et Gerland le programme et le calendrier des travaux prévus dans le cadre du déploiement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT).

Pour mémoire le SDANT prévoit dans sa phase prioritaire :

- De traiter 320 communes
 - 114 communes traitées par la fibre optique à la maison,
 - 192 communes traitées par la fibre optique amenée au cœur du bourg, c'est le cas de Villebichot,
 - 14 communes traitées par l'opticalisation des centraux.
- Ces travaux représentent un investissement de 73,43 millions d'€ dont :
 - 30,56 millions d'€ sont à la charge du Conseil départemental de la Côte d'Or,
 - 23,97 millions d'€ de l'Etat,
 - 10 millions d'€ de la Région Bourgogne Franche Comté,
 - 8,4 millions d'€ de l'Union Européenne,
 - 0,5 million d'€ des Communes et Intercommunalités.

Travaux de la grappe de Nuits-Saint-Georges (les 5 communes concernées).

La fibre optique partira du central de Nuits-Saint-Georges qui est existant pour desservir cinq nouveaux centraux (ou Point de Raccordement Mutualisé, PRM) qui seront construits dans chacune des cinq communes.

- Démarrage des travaux mi-mai 2017.
- Durée des travaux, Boncourt, Villebichot, Saint-Nicolas-Les-Cîteaux = 119 jours, Quincey = 30 jours, Gerland = 36 jours.
- 19,518 kilomètres de fibre optique seront posés.
- A Villebichot le nouveau central sera installé sur la place à côté de l'abribus.
- Montant des seuls travaux = 459 969, 65 € TTC.
- Coût global de l'opération = 678 400 € TTC.
- **Mise en service possible fin 2017. Le Conseil départemental de la Côte d'Or ne maîtrise pas la mise en service des centraux. C'est l'entreprise ORANGE qui décide de la date de mise en service en fonction de son propre plan de charge.**

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAIRIE

Le dossier a pris du retard. Nous venons seulement de recevoir les résultats des diagnostics amiante et plomb sans lesquels nous ne pouvions pas lancer la procédure d'appel d'offres auprès des entreprises.

Nous venons d'apprendre qu'il n'y avait pas d'amiante sur le site. C'est une excellente nouvelle, il n'est donc pas nécessaire d'engager une opération de désamiantage qui aurait été longue et très coûteuse.

Cependant nous avons des réserves au niveau des fenêtres. C'est à leur démontage que sera vérifiée la présence ou non de joint en amiante.

Quand au plomb, sa présence est importante dans les anciennes peintures, recouvertes ou non. Des mesures particulières de traitement devront être prises par les entreprises qui interviendront sur les matériaux déjà peints.

L'appel d'offres aux entreprises sera lancé le lundi 24 avril au plus tard.

CONDITIONS DE SORTIE DES MINEURS DU TERRITOIRE NATIONAL

L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Cette disposition est applicable à compter du 15 janvier 2017. L'autorisation est à présenter en même temps que la carte nationale d'identité ou le passeport du mineur en cours de validité.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. L'imprimé CERFA n° 15646*01 ainsi que la liste des titres permettant de justifier de l'identité du titulaire de l'autorité parentale sont accessibles sur le site www.service-public.fr

Il appartient donc au titulaire de l'autorité parentale de télécharger le formulaire, le compléter, le signer et remettre l'original à l'enfant mineur.

Les personnes qui ne pourraient pas imprimer le CERFA pourront le demander en mairie.

NOUVELLES MODALITES DE RECUEIL DES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Depuis le 22 mars 2017, les usagers doivent désormais se présenter dans l'une des 21 communes du département équipées du dispositif de recueil d'empreintes ou dans toute autre commune de France équipée.

Communes en proximité immédiate : Nuits-Saint-Georges.

Communes plus éloignées : Auxonne, Beaune, Chenôve, Dijon, Quetigny, Seurre.

Vous pouvez également faire une pré-demande en ligne sur le site :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>, puis vous devez déposer votre dossier de demande dans une des mairies équipées et procéder à la prise de vos empreintes digitales. Vous n'aurez plus qu'à retirer votre nouvelle carte nationale d'identité dans la même mairie.

REUNION PLAN D'ENTRETIEN

L'application, pour toutes les collectivités de France, de la directive « zéro phyto » est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cette directive nous a amené à modifier nos pratiques au niveau de l'entretien de la commune depuis le 1^{er} janvier 2016 afin de tester pendant 1 an les diverses solutions possibles. Cela n'a pas été simple, les résultats n'ont pas toujours été au rendez-vous.

Un nouveau plan d'entretien du village a été présenté au Conseil municipal du 17 mars dernier.

**Nous vous proposons de vous présenter ce plan d'entretien lors d'une
réunion publique ouverte à tous
le vendredi 21 avril 2017 à 18h30 à la Grange.**

Cette réunion vous permettra de comprendre comment nous devons maintenant, tous ensemble, aborder le traitement des espaces publics.

REUNION TOUR DE FRANCE

Le 7 juillet 2017, les coureurs du Tour de France traverseront Villebichot lors de la 7^{ième} étape, Troyes/Nuits-Saint-Georges.

Vous pouvez dès à présent retenir les informations suivantes :

- Les coureurs arriveront de Saint-Bernard, ils traverseront la commune et partiront en direction de l'Abbaye de Cîteaux par la route de l'Abbaye.
- Les routes seront fermées à la circulation à partir de 13h30 soit 1 heure avant le passage de la caravane du Tour.
- La caravane du Tour devrait passer à Villebichot vers 14h47, 160 véhicules publicitaires sont annoncés.
- Les coureurs arriveront, en fonction de leur moyenne horaire, entre 16h23 et 16h47.
- Les routes seront ouvertes à la circulation 15 minutes après le passage du dernier coureur et de la voiture balai soit vers 17h05.

A cette occasion toutes les associations du village ont accepté de s'associer avec la commune pour vous offrir une journée spéciale Tour de France.

Diverses animations sont prévues et un repas convivial vous sera proposé sur la place en attendant la caravane et les coureurs.

D'autres surprises sont en préparation pour les jeunes et les moins jeunes.

Si vous souhaitez participer, avec les bénévoles des associations et les membres du Conseil municipal à la préparation et la réalisation de cette journée

**nous vous proposons d'assister à une réunion
le jeudi 27 avril 2017 à 19h à la Grange.**

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Si vous avez des talents de dessinateur vous êtes particulièrement attendus !

Merci d'avance à vous toutes et tous, nous avons l'occasion de faire du 7 juillet 2017 une belle journée qui restera dans les mémoires.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE VILLEBICHOT

La 15^{ème} Assemblée Générale de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine s'est tenue le 14 janvier 2017 à la Grange en présence de nombreux adhérents et du maire Pascal Grappin.

La Présidente, Patricia Vanderheeren ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nombreux membres réunis, et en les félicitant pour leur disponibilité et leur travail qui ont, en 2016, permis le bon déroulement de nos manifestations et la finalisation des aménagements de la chambre à four.

En 2016, ce sont **350 heures** de travail qui ont été réalisées par les bénévoles de l'association :

- Pose de la porte entre la cuisine et la chambre à four.
- Pose des tomettes et des plinthes.
- Pose du placo, peinture et enduit sur les murs.
- Lasure sur les boiseries.
- Mise en place du mobilier.
- Pose du sous-compteur.
- Pose des couvertines sur le muret extérieur.
- Terrassement des tranchées pour réseaux eau et électricité.
- Affouages.

Le 17 septembre 2016, l'inauguration de notre four à pain rassemblait quelques 80 invités.

Les 24 et 25 septembre 2016, notre voyage qui avait pour thème « Les Volcans d'Auvergne » nous a conduit à Vulcania pour un week-end riche en découvertes et en émotions.

En 2017, quelques travaux extérieurs sont au programme.

Le duathlon du Tandem Club Dijonnais est programmé le 16 septembre 2017 à Villebichot.

Suite au renouvellement partiel du Conseil d'Administration, le bureau est constitué comme suit :

Présidente :	Patricia Vanderheeren
Vice-président :	Mario Amodeo
Secrétaire :	Céline Lupi-Trèves
Secrétaire adjointe :	Véronique Demontfaucon
Trésorière :	Martine Amodeo
Trésorière adjointe :	Maryse Bon

Laurent Durey assure la fonction de **conseiller technique**.

Pour 2017, le nombre d'adhérents est de 44 et la cotisation est de 13 euros.

Notre assemblée s'est terminée par le traditionnel repas concocté par une brigade constituée de quelques membres de l'association, sous l'œil vigilant de Mario Amodeo.

Renseignements et réservation de la grange auprès de Céline Trèves (06.09.77.26.53) ou Véronique Demontfaucon (06.09.93.85.12).

INFORMATIONS DIVERSES

NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Madame la Préfète de la Côte d'Or, Préfète de la région Bourgogne Franche-Comté nous a transmis l'arrêté interministériel du 20 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 12 février 2017 qui précise que l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols résultant des événements climatiques de l'année 2015 n'a pas été reconnu pour la commune de Villebichot comme pour aucune autre commune de la Côte d'Or.

AUDIENGE DU SITE INTERNET

Mois	Sessions	Utilisateurs	Pages vues	Nouvelles sessions
Décembre	144	115	611	68,75 %
Janvier	184	147	549	70,65 %
Février	98	82	322	71,43 %
Mars	141	101	482	60,99 %

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE (SBV)

Le SBV met à disposition des fiches d'information sur différents thèmes autour de la rivière, végétation, entretien, espèces invasives....

Vous pouvez consulter et télécharger ces fiches sur le site www.bassinvouge.com/ppre.html (partie « les droits et les devoirs sur l'entretien des cours d'eau »).

DON DU SANG

L'amicale des donneurs de sang du canton de NUITS-SAINT-GEORGES vous invite à participer aux prochaines collectes de sang pour 2017.

Mercredi 26/04/2017

Mercredi 21/06/2017

Mercredi 16/08/2017

Mercredi 11/10/2017

Mercredi 13/12/2017

de 15 h 30 à 19 h 30 à la Maison de Nuits à Nuits-Saint-Georges, salle Le Pressoir.

INSCRIPTION AU POLE SCOLAIRE

Les imprimés pour les inscriptions au pôle scolaire de la Vouge pour la prochaine rentrée scolaire 2017/2018 sont à retirer en mairie.

La date limite de retour est fixée au 12 mai 2017 à la mairie de Gilly-Les-Cîteaux qui assure le secrétariat du Pôle Scolaire.

CAMBRIOLAGES, 5 MINUTES SUFFISENT !

Information de la Préfecture de Côte d'Or.

En Côte-d'Or, en 2016, les cambriolages ont augmenté de près de 30 %, soit 340 vols de plus qu'en 2015.

La sécurité, c'est donc l'affaire de tous !!!!

Si les forces de l'ordre et la préfecture entendent inverser la tendance en mettant en œuvre un plan de lutte efficace, chacun d'entre nous doit être acteur de sa propre sécurité.

Voici 17 conseils pour vous protéger des voleurs :

1. Vous ne possédez pas de lumière à l'extérieur : sachez que les cambrioleurs aiment la nuit, ils peuvent plus facilement se faufiler.
2. Une végétation trop haute : si vos buissons sont les meilleurs endroits pour jouer à cache-cache dans le voisinage, pensez à les tailler.
3. Les escaliers de votre cave/sous-sol ne sont pas assez éclairés : évitez les situations tirées de films d'horreur en installant quelques ampoules bien éclairantes.
4. Vous n'avez pas de caméra de vidéosurveillance installée : son plus grand bénéfice est de pouvoir à la fois voir et être vu. Autant vous pourrez voir rapidement les cambrioleurs, autant ils y penseront à deux fois avant de passer à l'acte s'ils se savent surveillés.
5. Votre porte d'entrée n'a pas de verrou à pêne dormant : le verrou classique n'arrêtera pas une barre de fer ou un coup de pied bien placé.
6. Les fenêtres/portes sont ouvertes : certes, cela semble évident, mais ce sont sans aucun doute les endroits qu'il est le plus facile d'oublier de fermer.
7. Les climatiseurs intégrés aux fenêtres : ils sont trop souvent aussi simples à démonter qu'ils le sont à installer. Pensez à prendre les précautions nécessaires ou passez directement à un climatiseur d'intérieur.
8. Vos portes-fenêtres coulissantes ne sont pas renforcées : ces endroits sont souvent parmi les premiers à être vérifiés par les cambrioleurs. En effet, il est facile de les faire dérailler et de les enlever.
9. Vous laissez les journaux et votre courrier s'entasser dans votre boîte aux lettres : si vous partez pour quelque temps, assurez-vous de demander à un voisin de confiance de vider votre boîte aux lettres régulièrement.
10. Vous laissez votre poubelle vide dehors : essayez de la remettre à son emplacement habituel avant de partir, ou, comme pour le courrier, demandez à votre voisin de la rentrer pour vous.
11. Vous annoncez sur les réseaux sociaux que vous partez en vacances : on ne sait jamais qui regarde votre fil d'actualité, attendant patiemment la meilleure opportunité pour frapper.
12. Couper l'électricité : installez plutôt un simulateur de présence pour allumer/éteindre certaines lumières dans des pièces stratégiques pour simuler une activité dans la maison. Cela dissuadera la plupart des cambrioleurs.
13. Vous laissez des biens de valeur en vue : assurez-vous que votre TV de dernière génération n'est pas trop visible en fermant vos rideaux/stores/volets quand vous partez de chez vous.
14. Vous laissez l'emballage de cette même TV de dernière génération dans votre poubelle : particulièrement à la période de Noël, les poubelles sont une véritable vitrine de

ce que vous possédez. N'hésitez pas à rendre un emballage méconnaissable avant de le jeter.

15. L'adresse de votre domicile est enregistrée dans le GPS de votre voiture : si votre véhicule est volé, la dernière chose que vous souhaiterez sera d'indiquer le chemin vers le reste de vos biens.

16. Vous laissez la commande d'ouverture de votre garage/portail de manière visible dans votre véhicule : vous ne laisseriez pas les clés de votre maison dans votre voiture, alors pourquoi y laisser la clé vers le plus grand accès à votre domicile ?

17. Vous n'avez pas votre autocollant « participation citoyenne », ni votre panneau ? La signalétique est clairement identifiée par les cambrioleurs qui préfèrent éviter les quartiers de voisins vigilants pour commettre leurs méfaits.

Soyez prévoyant :

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant :

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Ne commettez pas d'imprudence :

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Avant de partir en vacances :

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Si vous souhaitez bénéficier de « l'opération tranquillité vacances », vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

DATES A RETENIR

- Vendredi 14 avril 2017 : Conseil municipal à 20 h à la Grange.
- Vendredi 21 avril 2017 : Réunion publique de présentation du plan d'entretien à la Grange à 18 h 30.
- Dimanche 23 avril 2017 : 1^{ier} tour de l'élection Présidentielle, bureau de vote à la Grange de 8h à 19h.
- Jeudi 27 avril 2017 : Réunion Tour de France à 19h à la Grange. .
- Dimanche 7 mai 2017 : 2nd tour de l'élection Présidentielle, bureau de vote à la Grange de 8h à 19h.
- Lundi 8 mai 2017 : Commémoration du 8 mai 1945.
- Dimanche 28 mai 2017 : Voyage de l'association des Anciens du feu à Berlin jusqu'au 2 juin.
- Dimanche 11 juin 2017 : 1^{ier} tour des élections législatives, bureau de vote à la Grange.
- Samedi 17 juin 2017 : Fête de la musique organisée par le Comité des fêtes.
- Dimanche 18 juin 2017 : 2nd tour des élections législatives, bureau de vote à la Grange.
- Samedi 24 juin 2017 : Méchoui des chasseurs.
- Dimanche 2 juillet 2017 : Tournoi de pétanque intervillages.
- Vendredi 7 juillet 2017 : Journée spéciale Tour de France pour la 7^{ième} étape Troyes/Nuits-Saint-Georges.
- Vendredi 14 juillet 2017 : Journée villageoise.

Téléphone et télécopie : 03.80.61.01.67

Courriel : mairie.villebichot@wanadoo.fr

www.villebichot.fr